



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.67
25 novembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 67e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 12 novembre 1986, à 10 heures

Président : M. THOMPSON (Fidji)
(Vice-Président)

Question de Namibie : [36] (suite)

- a) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
- b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- c) Rapport de la Conférence internationale pour l'indépendance de la Namibie
- d) Rapport du Secrétaire général
- e) Rapport de la Quatrième Commission
- f) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE NAMIBIE

- a) RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE (A/41/24)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/41/23) (Partie V), (Partie IX) et Corr.1, A/AC.109/870)
- c) RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE POUR L'INDEPENDANCE DE LA NAMIBIE (A/CONF.138/11 et Add.1);
- d) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/614)
- e) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/41/761)
- f) PROJETS DE RESOLUTION (A/41/24 (Partie II), chap. I)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte du rapport de la Quatrième Commission, document A/41/761, concernant les auditions d'organisations?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs sur ce point soit close, aujourd'hui, à 17 heures.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie les représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire le plus rapidement possible sur la liste des orateurs.

Je vais maintenant donner la parole au Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Ahmad Farouk Arnouss, de la République arabe syrienne, qui souhaite présenter les parties V et IX du rapport du Comité spécial.

M. ARNOUSS (République arabe syrienne), Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'anglais) : En tant que Rapporteur du Comité

M. Arnouss

spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le chapitre du rapport du Comité spécial, document A/41/23 (Parties V et IX), consacré au travail réalisé, pendant l'année, par le Comité sur la question de Namibie.

Le rapport, relatif au point 36 de l'ordre du jour, est présenté au titre du paragraphe 12 du dispositif de la résolution 40/57 de l'Assemblée générale, du 2 décembre 1985, sur l'application de la Déclaration, par laquelle l'Assemblée générale prie le Comité spécial de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier de formuler des propositions précises pour l'élimination des derniers vestiges du colonialisme.

Continuant de s'acquitter de ses tâches en ce qui concerne la question de Namibie, le Comité spécial a examiné les diverses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur cette question, en particulier la résolution 40/97, ainsi que les décisions connexes du Conseil de sécurité et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Comme il ressort du rapport, le Comité spécial a une fois encore minutieusement étudié les faits nouveaux en ce qui concerne la question de Namibie, en coopération avec les représentants du Conseil pour la Namibie et de la South West Africa People's Organization.

Comme il est fait mention au paragraphe 13 du présent rapport, le Comité spécial, profondément conscient du fait que 1986 marque le vingtième anniversaire de la date à laquelle l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, le Comité spécial condamne avec force le maintien de l'occupation illégale de la Namibie par le régime de la minorité raciste d'Afrique du Sud, au mépris flagrant des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Comité réaffirme le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance dans une Namibie unie, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il réaffirme également la légitimité de la lutte qu'il mène, par tous les moyens dont il dispose, pour obtenir sa liberté.

Le Comité a rejeté et dénoncé catégoriquement toutes les manoeuvres de l'Afrique du Sud visant à accorder une pseudo-indépendance à la Namibie par des combinaisons constitutionnelles et politiques frauduleuses visant à perpétuer sa domination coloniale sur la Namibie, et a condamné la "Conférence multipartite" fantoche, dernier en date d'une série de stratagèmes politiques par lesquels Pretoria a cherché à imposer un règlement néo-colonial en Namibie. Le Comité a également demandé à tous les Etats de ne reconnaître en aucune façon le prétendu gouvernement provisoire ou toute entité illégale que le régime de Pretoria pourrait imposer au peuple namibien.

Le Comité a également réaffirmé que toute solution politique qui serait apportée à la situation en Namibie devait être fondée sur la cessation immédiate et inconditionnelle de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud, le retrait de ses forces armées et l'exercice par le peuple namibien, en toute liberté et sans entraves, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il a réaffirmé que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité restait la seule base acceptable pour un règlement pacifique de la question de Namibie et a rejeté les tentatives répétées de la part de l'Afrique du Sud pour établir un "couplage" ou "parallèle" entre l'indépendance de la Namibie et des questions extrinsèques et sans rapport avec le sujet.

En réaffirmant que le mouvement de libération nationale de la Namibie, la South West Africa People's Organization (SWAPO), était le seul représentant authentique du peuple namibien, le Comité a condamné vigoureusement les efforts persistants et systématiques de l'Afrique du Sud en vue de saper, discréditer et détruire la SWAPO, ses membres et ses défenseurs, par des arrestations arbitraires, la torture, l'intimidation et la terreur.

Le Comité a condamné énergiquement l'Afrique du Sud pour le renforcement de sa puissance militaire en Namibie, en particulier pour les actes de subversion et d'agression qu'elle ne cesse de diriger contre les Etats voisins, pour son utilisation illégale du Territoire namibien en vue de perpétrer ses actes d'agression, la proclamation d'une prétendue zone de sécurité en Namibie, le recrutement et l'entraînement forcé de Namibiens afin de constituer des armées tribales et le recours à des mercenaires. Il a condamné en outre la collaboration

M. Arnouss

persistante dans les domaines militaire, nucléaire et du renseignement entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux et autres, qui constitue une violation de l'embargo sur les armes imposé contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) en date du 4 novembre 1977.

Le Comité a prié instamment le Conseil de sécurité d'adopter de nouvelles mesures pour élargir le champ de sa résolution 418 (1977) afin de la rendre plus efficace et plus complète. Le Comité a déploré la persistance de la collaboration de certains pays, occidentaux et autres, avec le régime raciste d'Afrique du Sud, dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire, et s'est déclaré de nouveau convaincu que cette collaboration nuisait à la solidarité internationale contre le régime d'apartheid et contribuait à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie par ce régime. Le Comité a condamné et rejeté la politique dite d'"engagement constructif", qui avait encouragé encore davantage le régime d'apartheid à intensifier sa répression contre les peuples sud-africain et namibien.

En réaffirmant que les ressources naturelles de la Namibie, y compris ses ressources marines, étaient le patrimoine inviolable et incontestable du peuple namibien, le Comité a condamné vigoureusement l'exploitation illégale de ces ressources par l'Afrique du Sud et certains intérêts économiques étrangers, au mépris des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, et a exigé que cette exploitation cesse immédiatement.

Enfin, le Comité a recommandé vivement que le Conseil de sécurité qui, en raison de l'opposition de certains de ses membres permanents occidentaux, n'avait pas pu exercer effectivement ses responsabilités touchant le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, répond positivement à la demande de la très grande majorité des membres de la communauté internationale en imposant immédiatement contre l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de soumettre le rapport à l'attention de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Président en exercice du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Oscar Oramas Oliva, de Cuba.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba), Président en exercice du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'espagnol) : Pour la deuxième fois en deux mois, l'Assemblée générale se réunit expressément pour étudier l'un des problèmes les plus critiques qui se posent aujourd'hui à l'humanité, c'est-à-dire la question de la Namibie. Il est extrêmement regrettable que nous continuions à nous heurter à cette même triste réalité : le maintien de l'occupation illégale du Territoire, dont l'administration relève directement de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies depuis longtemps déjà. Apparemment, les perspectives d'une solution acceptable restent aussi éloignées que jamais, alors que la situation qui règne dans la région continue de faire peser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ainsi que l'ont déclaré une écrasante majorité d'Etats membres, au cours de la quatorzième session extraordinaire et du débat général au début de la session actuelle, cette situation dangereuse est imputable exclusivement au régime raciste d'Afrique du Sud qui, appuyé par ses alliés, continue de montrer avec arrogance, tant par sa politique que par ses actes, son mépris évident pour l'Organisation des Nations Unies, en essayant de retarder par tous les moyens, aussi longtemps que possible, l'indépendance de la Namibie. Il est évident que le régime de Pretoria, tout en feignant de participer à des négociations en toute bonne foi, a manipulé et trompé sans arrêt la communauté internationale afin d'empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et de consolider sa mainmise illégale sur le Territoire de la Namibie. Selon des informations récentes, le régime raciste de Pretoria a adopté de nouvelles mesures visant à affermir sa présence illégale en Namibie en renforçant le régime fantoche d'hommes de paille qu'il y a établi. S'il subsistait le moindre doute quant à la duplicité des autorités racistes d'Afrique du Sud, il devrait être maintenant évident pour tout le monde que l'Afrique du Sud n'a nullement l'intention d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui a reçu l'appui unanime de la communauté internationale.

M. Oramas Oliva

Il est absolument nécessaire de mettre fin aux défis flagrants que lance le régime raciste aux aspirations véritables du peuple namibien et à son mépris manifeste de la volonté de la communauté internationale. L'occupation illégale et continue de la Namibie par l'Afrique du Sud constitue une violation flagrante du droit international et une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Quarante ans de tentatives vaines de la communauté des nations visant à obtenir une Namibie indépendante et démocratique et à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud en recourant à la raison, au moyen de négociations, jusqu'ici n'ont pas abouti aux résultats que nous en attendions tous. L'attitude arrogante de l'Afrique du Sud à l'égard des Nations Unies est devenue plus dure et plus dédaigneuse et son mépris flagrant pour l'opinion publique mondiale est encore plus généralisé qu'avant.

Le Conseil a, au cours de cette année, examiné tous les aspects de cette question épineuse. Le Comité des Vingt-Quatre, dans le contexte de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, s'est livré également à un examen sérieux et approfondi de la situation en Namibie. Le Comité spécial, dans une décision adoptée en août dernier, a réitéré fermement une série d'objectifs fondamentaux et les principes de base de la libération du peuple namibien après plus d'un siècle d'oppression coloniale, et le Rapporteur du Comité spécial, mon collègue et ami, M. Ahmad Farouk Arnouss, de la République arabe syrienne, a examiné ces questions au début de ce débat. En conséquence, je voudrais seulement souligner que toute la situation de crise que traverse l'Afrique australe est due à des machinations inhumaines, criminelles et pleines de subterfuges, perpétrées par le régime de Pretoria qui cherche à contrôler la région par des actes d'agression, de déstabilisation et de domination politique et économique. L'Afrique du Sud cherche toujours à intimider, c'est notoire, et à démoraliser ses opposants de l'autre côté de ses frontières, à les étouffer et à les décimer dans leurs propres territoires en Afrique du Sud et en Namibie.

L'Afrique du Sud continue de se montrer inflexible dans ses tentatives visant à maintenir l'assujettissement économique et politique de ses voisins et à exercer le contrôle sur leur politique et leur développement. Ces actes incessants d'agression militaire, politique et économique, flagrants ou cachés, ont causé de

M. Oramas Oliva

graves dommages à l'économie des pays voisins et, en conséquence, ont encore aggravé la situation dans la région d'Afrique australe qui était déjà en elle-même explosive.

Le Comité spécial, tenant compte de ce dossier, a réitéré une fois encore sa demande visant à l'application immédiate des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, au renforcement de l'assistance au peuple namibien et à son seul représentant authentique, la South West Africa People's Organization (SWAPO), la fourniture de toute l'assistance possible aux gouvernements membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe afin de les aider dans leurs efforts visant à promouvoir la coopération économique et le développement au niveau régional et à réduire leur dépendance économique par rapport au régime de Pretoria. Au nom du Comité spécial, je tiens à réitérer que j'espère vivement que tous les Etats Membres des Nations Unies répondront de manière positive à ces appels impérieux.

Nous, membres de la communauté internationale, nous avons les moyens de résoudre le problème de l'occupation illégale de la Namibie. Tout ce que nous devons faire, c'est faire preuve de la volonté nécessaire pour aborder le problème avec fermeté et persévérer dans la seule voie qui nous est offerte, à savoir appuyer le peuple dont le destin est entre nos mains et dont nous trahissons la cause si nous continuons à refuser d'exercer une pression totale et efficace sur ses oppresseurs.

Je tiens à rendre un hommage particulier aux gouvernements des Etats de première ligne pour leur ferme appui et leur adhésion à la cause d'une Namibie libre et indépendante, ainsi que pour leurs efforts résolus en faveur de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les dirigeants de la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, méritent également un hommage tout particulier pour leur politique constante dans la recherche d'une solution internationalement acceptable, accordant à la Namibie cette indépendance si longtemps attendue. Le Comité spécial, dans les limites de son mandat, continuera d'apporter toute l'assistance possible à la réalisation de cet objectif qui nous est cher.

Avant de terminer, je tiens, au nom du Comité spécial, à remercier le Conseil des Nations Unies pour la Namibie du travail important qu'il a fait dans la réalisation de la tâche qui lui était confiée. On n'insistera jamais assez sur le

M. Oramas Oliva

rôle du Conseil, en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance. Au stade actuel de la lutte du peuple namibien, il est indispensable que tous les Etats Membres apportent leur coopération maximum au Conseil de façon que celui-ci puisse, avec une efficacité encore accrue, s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

Du haut de cette tribune, je tiens à exprimer notre profonde conviction que quelles que soient la gravité de la situation actuelle et l'importance des obstacles, la Namibie sera indépendante.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Peter Zuze, de la Zambie, qui va présenter le rapport du Conseil qui figure dans le document A/41/24.

M. ZUZE (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais) : La roue a tourné et nous sommes revenus au point où l'Assemblée générale tente une fois encore de recycler la question de la Namibie. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu l'Afrique du Sud faire preuve d'une nouvelle confiance en soi, qui s'est traduite par les tactiques dilatoires flagrantes qu'elle utilise dans les négociations sur la Namibie et dans les actes d'agression qu'elle commet contre l'Angola, le Mozambique et les autres États voisins. Depuis que les Nations Unies ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud par l'adoption de la résolution 435 (1978), le monde occidental ne cesse de prédire que l'indépendance de la Namibie est toute proche. La presse annonce régulièrement de prétendus progrès.

Entre-temps, au mépris du décret No 1 des Nations Unies sur la Namibie, les ressources naturelles de la Namibie, l'uranium, les diamants et les ressources halieutiques continuent d'être exploitées.

C'est là un tableau fort sombre. Que nous considérons la politique de bantoustanisation qui prévoit des mesures inhumaines à l'égard de la population noire, ou que nous observions un processus policier qui se solde par le nombre d'exécutions le plus élevé du monde - sans parler des gens comme Neil Aggett, qui sont supposés s'être pendus en prison - que nous nous penchions sur le potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud - ou sur son indifférence apparente à l'égard d'un monde qui impose des sanctions contre la Pologne ou l'URSS à cause de l'Afghanistan, ou du Nicaragua mais qui déclare que les sanctions contre l'Afrique du Sud ne sont pas applicables, en raison des investissements occidentaux dans ce pays - en réalité, partout où notre regard se tourne, le tableau est extrêmement sombre. La Namibie est la terre du soleil. Elle devrait être la terre de la gaieté. Il y a suffisamment de terres pour tous, de bonne volonté pour tous. Cependant le dernier obstacle à la philosophie, qui prétend que le mérite repose sur la couleur, reste à franchir. Je suis certain que nous sommes entrés dans la dernière étape du conflit entre ceux qui appuient et soutiennent l'idéologie qui nie tout cela et ceux qui rejettent ces vues.

Selon un vieux dicton, si l'on veut vendre sa marchandise, il faut la mettre en vitrine. Ce que le monde extérieur à l'Afrique du Sud demande, c'est l'indépendance de la Namibie. Mais avons-nous vraiment bien présenté cette

question? Considérons les faits suivants : 95 % d'Africains et de métis sont gouvernés par 5 % de Blancs; la mortalité infantile, par mille naissances, est de 176 pour les Africains et de 28 pour les Blancs; l'espérance de vie est de 32 ans pour les Africains et de 57 ans pour les Blancs. Sur le plan de la répartition des revenus, le revenu annuel moyen est de 190 dollars américains pour les Nôirs et de 3 750 dollars américains pour les Blancs. Voilà encore quelques autres faits : en 1946, l'Afrique du Sud a refusé de reconnaître les Nations Unies en tant que successeur de la Société des Nations Unies. En 1966, 20 ans plus tard, les Nations Unies mettaient fin au mandat de l'Afrique du Sud et lui ordonnaient de se retirer et de remettre son mandat aux Nations Unies. En 1985, presque 20 ans après que la communauté internationale ait ordonné qu'il soit mis fin à son mandat, l'Afrique du Sud est toujours présente en Namibie. Autrement dit, près de 40 ans après la disparition de la Société des Nations, l'Afrique du Sud continue d'exercer son mandat.

Voici donc l'exemple classique d'un pays qui défie le monde et les décisions de l'organisme international élu. Il s'agit là d'une annexion pure et simple et d'un vol à une échelle sans précédent dans le monde contemporain. Et pourtant, ce pays voleur et méprisant ose poser des conditions à ce marché, comme s'il détenait effectivement des possessions, légalement et moralement acquises, avec lesquelles il puisse marchander.

Les Nations Unies sont déjà intervenues militairement en Corée, au Moyen-Orient, au Nigéria et au Katanga. Qu'est-ce qui les empêche donc de déloger ces voleurs provocants de la Namibie? Nous connaissons la réponse. Les mécanismes de relations publiques ont, sans vergogne, clamé partout que l'Afrique du Sud est en Namibie parce qu'elle assume un mandat; parce que ses bons offices permettent d'éviter des troubles entre factions; parce que le monde a besoin des minéraux précieux et que seules l'Afrique du Sud et les sociétés multinationales ont la capacité et la technologie nécessaires à leur exploitation; parce qu'elle met cette zone à l'abri du communisme, etc. Et cette campagne de propagande a réussi à faire admettre non seulement qu'en poursuivant cette occupation illégale et ce pillage continu, les autorités sud-africaines sont en droit d'exiger des conditions de couplage, mais qu'en l'absence de contre-manoeuvres de relations publiques aussi réussies, leur cas est entendu.

M. Zuze

L'ouverture de nouvelles mines a été déclarée illégale depuis la révocation du mandat par les Nations Unies, en 1966; cependant, Rössing a été mis en exploitation depuis. Je pourrais continuer. En résumé, je voudrais insister sur le fait suivant : il s'agit d'un scandale international qui est admis pour une simple raison de profit, d'offre et de demande; nous nous trouvons devant un vol à une échelle monumentale; une nation est occupée illégalement, un peuple se voit refuser le progrès et la justice, et ils ne sont qu'un pion sur le jeu d'échec sud-africain - tout cela aux dépens du peuple défavorisé et sous-représenté de la Namibie. Tant que le monde ne prendra pas conscience de la plus grande piraterie du XXe siècle, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité restera lettre morte, et l'Afrique du Sud, agissant peut-être au nom de nations compatissantes, pourra continuer à être gagnante au jeu des négociations.

Au cours de l'année prochaine, nous avons l'intention, en tant que Conseil, de continuer à collaborer avec des organisations non gouvernementales et des groupes d'appui pour faire avancer la cause namibienne et pour sensibiliser l'opinion publique à la question de la Namibie. Dans nos efforts pour faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, nous savons bien que le rôle du Secrétaire général des Nations Unies est crucial. A ce propos, je tiens à féliciter S. E. M. Pérez de Cuéllar des efforts inlassables qu'il a déployés pour tenter de mettre fin aux souffrances du peuple namibien et lui permettre d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, je tiens à exprimer notre profonde gratitude aux Etats Membres de cet organe pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à la recherche d'une solution à l'occupation illégale continue du Territoire de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir du Conseil pour la Namibie que la présente session sera l'occasion d'un effort renouvelé et concerté de la part de la communauté internationale, pour qu'il soit enfin possible de surmonter les obstacles artificiels qui entravent l'indépendance de la Namibie. Les Nations Unies constituent un cadre dans lequel les Etats peuvent ignorer temporairement leurs divergences et s'unir dans la poursuite d'un objectif commun. Le moment est venu de profiter au maximum de cette possibilité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1976, je donne maintenant la parole à l'observateur de la SWAPO.

M. GURIRAB (SWAPO) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole une fois de plus devant cette auguste assemblée au nom du peuple namibien opprimé en lutte et de son seul représentant légitime, la SWAPO namibienne.

Il y a deux mois, l'ambassadeur Choudhury présidait avec succès la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie. Sa sagesse politique et ses talents de diplomate ont grandement contribué à ce succès. Les déclarations prononcées du haut de cette tribune, à cette occasion, par tant de ministres et de chefs de délégation et la résolution qui a suivi ont prouvé une chose : l'occupation illégale et continue de la Namibie par Pretoria, au mépris et en violation des résolutions et décisions des Nations Unies et son refus obstiné de respecter la volonté du peuple namibien d'accéder à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ne sauraient être tolérés plus longtemps et il faut y mettre fin. En dépit de nos détracteurs et de ceux qui collaborent avec l'apartheid et le régime illégal, tel est le message très clair de cette session historique, convoquée aux fins d'examiner la question de la Namibie, 20 ans après qu'il a été mis fin par l'Assemblée générale au mandat de l'Afrique du Sud raciste sur la Namibie et que les Nations Unies ont assumé la responsabilité directe de notre pays.

Malheureusement, la communauté internationale doit toujours constater que non seulement la Namibie n'est toujours pas libre, mais que le régime néo-nazi de Botha, connu pour recourir aux méthodes d'oppression les plus brutales et les plus viles qui soient, fait toujours subir à notre peuple d'indicibles souffrances.

Lorsque nous avons pris la parole à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, la SWAPO a attiré l'attention des Nations Unies sur la situation en Afrique australe qui se détériore rapidement, au fur et à mesure que le régime raciste renforce sa campagne de génocide contre la majorité opprimée en Afrique du Sud et en Namibie ainsi que ses actes d'agression militaire et de déstabilisation contre des Etats africains indépendants de la région. Le terrorisme d'Etat et les interventions militaires de Pretoria se sont encore

M. Gurirab (SWAPO)

accrus, atteignant ainsi des proportions dangereuses. Les conséquences de cette situation sont sans doute trop redoutables pour qu'on puisse les envisager.

Dans ce contexte, le peuple frère de la République populaire du Mozambique a perdu l'un de ses fils les plus illustres, son Président Samora Moisés Machel, tragiquement décédé. La SWAPO tient le régime de Botha pour responsable du lâche assassinat de notre vénéré frère d'armes dans la lutte commune contre l'impérialisme, la domination étrangère et l'apartheid.

La mort prématurée du Président Machel a privé l'Afrique du Sud d'un soldat de la liberté courageux et dévoué dont les qualités exemplaires de chef d'Etat continueront d'inspirer notre oeuvre inachevée dans la conquête de notre liberté et le renforcement de notre indépendance. Nous sommes en colère et nous crions vengeance. L'assassinat d'un chef d'Etat est plus qu'un acte hostile; c'est une déclaration de guerre à cet Etat.

Le camarade Machel était un fils de la révolution et il est mort en poursuivant les objectifs de cette révolution. Il a été assassiné par l'ennemi, mais la révolution continuera de vivre dans les coeurs et dans l'esprit des enfants du Mozambique et de tous les défenseurs de la liberté, où qu'ils se trouvent, qui doivent maintenant reprendre leurs armes et poursuivre la lutte jusqu'à la victoire finale.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour rendre hommage à la vie d'abnégation connue de tous, et à l'oeuvre éternelle du camarade Machel, pour lesquelles nous ne l'oublierons jamais. A cet égard, nous tenons à nous déclarer fermement solidaires du peuple frère du Mozambique, de son parti, le FRELIMO, et de son gouvernement, sous la direction du camarade Joaquim Chissano, que nous félicitons de tout coeur en sa qualité de président de la République populaire du Mozambique.

En ce moment même, le régime raciste poursuit ses activités belliqueuses, continue de proférer des menaces et d'organiser des opérations militaires et des manoeuvres de répression dans la région. C'est la raison pour laquelle nous disons que la menace que fait peser sur la sécurité et la paix internationales les actes criminels des fascistes du régime raciste est aujourd'hui plus inquiétante que jamais.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, le monde entier s'est uni dans une action concertée, et des milliers d'Africains se sont joints à la lutte contre

M. Gurirab (SWAPO)

l'Allemagne nazie. Aucun effort n'a alors été épargné tant qu'Hitler n'a pas été vaincu. Aujourd'hui, nous demandons à la communauté internationale de se joindre à nous pour vaincre les néo-nazis de Pretoria.

Qu'il me soit maintenant permis d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la situation actuelle en Namibie. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer qu'il y a toujours complicité entre Washington et Pretoria pour essayer de rayer la question de la Namibie de l'ordre du jour international. Ceux qui contestent la validité de cette affirmation n'auront qu'à consulter les déclarations prononcées par de hauts responsables des Etats-Unis d'Amérique qui, de façon très commode, s'abstiennent de prononcer le nom même de "Namibie". Lors de différentes réunions internationales - par exemple au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie - Washington a consacré beaucoup de temps à essayer d'intimider les délégations et ainsi de les forcer à voter avec les Etats-Unis d'Amérique pour leur politique honteuse d'"engagement constructif" et de "couplage".

Washington agit ainsi pour poursuivre son objectif, qui est d'empêcher l'indépendance de la Namibie et de garantir le flux, au travers de notre pays, de l'assistance militaire et financière accordée aux bandits armés de l'UNITA, qui n'est rien d'autre qu'une unité auxiliaire de l'armée raciste. En d'autres termes, Washington et Pretoria font aujourd'hui tout leur possible pour que le monde accepte leur raisonnement tortueux, qui est motivé par l'intervention, le terrorisme d'Etat et la cupidité et sans égard pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola ou du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple namibien.

Entre-temps, le peuple namibien se voit contraint de vivre dans un état perpétuel de cauchemar, alors qu'il ne cesse de se poser les questions suivantes : A quel prix pourrions-nous enfin libérer la Namibie? Le monde s'intéresse-t-il vraiment à notre sort? Devons-nous garder notre foi en la communauté internationale? Les Nations Unies connaissent-elles vraiment l'étendue de nos souffrances? Quelle est la meilleure façon de faire connaître au monde l'ampleur de nos sacrifices? Vaut-il vraiment la peine de rappeler aux Nations Unies leur responsabilité directe à l'égard de notre pays?

Ce sont là les questions brûlantes que se pose un peuple qui a déjà supporté une lutte longue et amère et une politique éternelle d'atrocités; un peuple dont l'existence quotidienne est contrôlée par l'armée d'occupation et les forces de police en mal d'objectifs, associées à des bandes d'assassins armés recrutés par Pretoria pour tuer, mutiler et détruire; un peuple qui voit mourir ses frères assassinés sauvagement de sang-froid et d'autres disparaître à jamais. Notre peuple connaît des expériences douloureuses; ses mères et ses filles sont violées aux yeux de la communauté tout entière et ses foyers et maigres moyens d'existence disparaissent en fumée, tandis que les escadrons de la mort de Pretoria continuent, sans pitié, à semer la mort, la destruction et les ténèbres dans tout le pays.

Voilà la vie que mène notre peuple en Namibie. Pretoria maintient un état d'urgence depuis maintenant 14 ans. La loi martiale a été décrétée il y a huit ans; pratiquement tout le pays est divisé en prétendues zones de sécurité et un grand nombre d'autres mesures de répression ont été imposées comme seul peut le faire un Etat fasciste. C'est en vertu de telles lois fascistes que le régime maintient une armée coloniale de plus de 100 000 hommes de troupe, de mercenaires

M. Gurirah (SWAPO)

et d'assassins à sa solde, qui commettent chaque jour des crimes odieux d'une ampleur sans précédent. Et pourtant, nous ne demandons que d'être libres et maîtres de notre destin.

Il me suffira de citer quelques exemples supplémentaires des atrocités innombrables commises contre notre peuple.

En juin dernier, dans le nord de la Namibie, un adolescent de 13 ans a été brûlé au-dessus d'un feu par des soldats sud-africains, parce qu'il ne savait pas où se trouvaient les combattants de la liberté de la SWAPO. Dans le nord de la Namibie également, un autre adolescent de 15 ans a eu le visage gravement brûlé lorsque des soldats sud-africains lui ont maintenu la tête contre le tuyau d'échappement brûlant de leur véhicule militaire. En août, le président Botha de l'Afrique du Sud raciste a ordonné, sans plus de cérémonie, qu'il soit mis fin au procès de quatre soldats sud-africains blancs accusés du meurtre d'un travailleur namibien. En septembre, dans le nord du pays, un groupe de soldats sud-africains ont violé deux femmes enceintes, l'une de neuf mois et l'autre de sept mois.

Des dirigeants religieux et de communautés locales de Namibie ont préparé de nombreux rapports sur les meurtres gratuits commis par les agents du Koevoet et par d'autres escadrons de la mort. On pourrait continuer à énumérer à l'infini les nombreuses atrocités commises par les Boers et leurs agents.

L'angoisse de notre peuple engendrée par le fascisme qui sévit dans notre pays et la terreur que fait régner quotidiennement le régime de Pretoria a été révélée récemment, dans un tribunal local à Windhoek, par les dirigeants religieux de Namibie, représentés par l'évêque James Kauluma de l'Eglise anglicane, l'évêque Kleopas Dumeni de l'Eglise luthérienne évangélique et l'évêque Boniface Haushiku de l'Eglise catholique romaine, qui ont contesté la loi martiale en vigueur et le couvre-feu imposé par le régime illégal. Ces dirigeants ecclésiastiques se sont saisis de cette occasion pour exposer la tyrannie sauvage et la violence qui ont cours dans la région, en particulier dans le nord de la Rhodésie. Les évêques ont cité, entre autres, les cas suivants.

Les soldats sud-africains attaquent fréquemment toute personne qui se trouve dans la rue la nuit à la recherche d'une aide médicale urgente ou toute personne blessée essayant d'atteindre l'hôpital. Les gens sont tués chez eux par les soldats africains en patrouille pendant le couvre-feu; ils se voient nier le droit

M. Gurirab (SWAPO)

à toute vie privée alors que les soldats sud-africains surgissent dans leurs chambres à toute heure du jour et de la nuit pour s'emparer de personnes innocentes soupçonnées d'appuyer la SWAPO, et se voient empêcher, au plus froid de l'hiver, de faire du feu pour se réchauffer ou pour préparer leurs repas le soir. Les enfants meurent de maladies infantiles la nuit parce que les mères ont trop peur pour braver le couvre-feu.

Récemment, dans la nuit du 8 octobre, des soldats sud-africains ont mis à sac, sous la menace des armes, tout un village dans le nord de la Namibie et torturé huit enfants âgés de 14 à 16 ans ainsi qu'un prêtre, le père Iyambo. Ils ont également volé de l'argent, des véhicules et d'autres biens.

Il est évident que les victimes des atrocités perpétrées quotidiennement en Namibie, par l'Afrique du Sud raciste, sont les gens de la rue, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades, les gens d'église - autrement dit, l'ensemble de la population civile innocente. Ce sont eux les victimes des crimes que l'Afrique du Sud raciste a essayé de camoufler en créant, l'année dernière, de prétendues zones de sécurité et en renforçant la censure déjà imposée sur l'information en interdisant l'entrée en Namibie aux représentants des médias étrangers et en harcelant les journalistes locaux. Il convient de dire que les amis de Pretoria participent pleinement à cette conspiration du silence. Les grandes puissances occidentales, leurs sociétés transnationales ainsi que les médias occidentaux les plus puissants préfèrent fermer les yeux sur les souffrances de notre peuple, car leur seule préoccupation est de pouvoir continuer de piller nos diamants, notre uranium et nos autres minéraux et matières premières stratégiques. Comment peuvent-ils justifier leur complicité honteuse avec les néo-nazis de Pretoria et verser cependant des larmes de crocodile sur les souffrances de la population noire de l'Afrique australe?

M. Gurirab (SWAPO)

La militarisation de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste est une menace réelle, et nous devons la reconnaître pour le grave danger qu'elle représente. La Namibie n'est pas seulement considérée comme le champ de tir de Pretoria, notre peuple comme une cible; la Namibie fait aussi office de tremplin à partir duquel sont lancées des agressions contre les Etats de première ligne, notamment la République populaire d'Angola. Ce danger s'est encore accru à la suite de la décision des Etats-Unis d'utiliser les bandits de l'UNITA comme vecteurs d'appui militaire au régime raciste d'Afrique du Sud et de déployer, à partir de là, leurs arsenaux militaires conjugués contre l'Angola.

Les difficultés extrêmes que nous avons dû affronter depuis un siècle de lutte anticoloniale d'exploitation par l'impérialisme international ont renforcé notre conviction et notre détermination d'autolibérateurs. Nous restons résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour briser ces chaînes sanglantes de l'asservissement colonial. Notre lutte a été longue et amère. Plusieurs de nos compatriotes ont consenti au sacrifice suprême et ils ne seront pas les derniers à le faire; d'autres ont été mutilés. Beaucoup de ravages ont été faits sur notre terre par les racistes et leurs collaborateurs, agents cruels du capital international.

En 1982, l'Administration Reagan a introduit la condition du couplage dans le problème namibien. Cela a fourni un prétexte supplémentaire à Pretoria et créé l'obstacle principal à l'atteinte de notre liberté. Cela signifie que Washington s'opposera à l'accession de la Namibie à la liberté tant et aussi longtemps, et avec insistance, que les troupes cubaines n'auront pas quitté l'Angola.

Il est grand temps, pour les amis fidèles de Washington et d'autres qui pourraient avoir une influence en la matière, de dissuader cette administration de continuer à insister sur le couplage, pour que le peuple namibien puisse finalement être en mesure de participer à des élections démocratiques, libres et justes.

Je tiens à dire ici catégoriquement que nous ne cessons pas d'identifier la lutte sur tous les fronts, à n'importe quel prix. L'année 1986, décrétée Année de la mobilisation générale et de l'action décisive en vue de la victoire finale par le Comité central de la SWAPO, a été marquée par des actions courageuses et déterminées des masses de notre peuple contre l'ennemi raciste et ses agents dans notre pays. Sous la direction de la SWAPO, le peuple namibien a su désarmer les

M. Gurirab (SWAPO)

stratagèmes frauduleux et néo-colonialistes menés sous le couvert du "gouvernement intérimaire". Les travailleurs, paysans, femmes, jeunes, étudiants de Namibie, des intellectuels progressistes et la communauté ecclésiastique se sont unis pour exiger la fin rapide de l'occupation illégale du régime raciste d'Afrique du Sud et la mise en oeuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Voilà qu'elles sont encore aujourd'hui les réclamations exprimées au cours des manifestations et démonstrations qui ont eu lieu à la grandeur du territoire namibien.

Les combattants de l'armée de libération populaire de Namibie, l'aile militaire de la SWAPO, bénéficiant de l'appui total des masses namibiennes, ont poussé la lutte armée à un niveau tel que le régime raciste s'est vu obligé de reconnaître à contrecœur qu'il ne pourrait jamais vaincre l'armée populaire. Pretoria a pourtant déployé en Namibie sa puissance militaire la plus perfectionnée en hommes et en équipements, mais pour échouer dans ses visées répugnantes et même subir des défaites humiliantes sur le champ de bataille, et des pertes substantielles en hommes et en matériel.

Nous tenons à exprimer une fois de plus nos remerciements les plus sincères à ces gouvernements, organisations et peuples du monde entier qui continuent de nous fournir leur appui politique et matériel, y compris leur appui militaire aussi bien que moral dans notre juste lutte. Nous demandons aux Etats Membres des Nations Unies de se joindre à nos efforts en agissant de concert et de manière décisive pour imposer des sanctions générales obligatoires contre le régime de Pretoria. Nous sommes reconnaissants envers les gouvernements qui ont déjà agi dans ce sens; bien sûr, beaucoup reste encore à faire pour exercer une pression réelle sur Pretoria.

A ceux qui continuent de défendre le régime d'apartheid, nous disons qu'il est grand temps qu'ils comprennent enfin et qu'ils se rangent aux côtés du peuple de Namibie, qui a tant souffert. Aucune mesure de répression et de collaboration ne nous empêchera de parvenir à nos fins : la liberté authentique et l'indépendance nationale.

Au sujet des défenseurs de l'apartheid, je voudrais dire clairement que ce fut un acte abominable de trahison et une insulte à la conscience de l'humanité pour le gouvernement Chirac d'avoir permis au raciste Botha, incarnation vivante du nazisme

M. Gurirab (SWAPO)

et praticien du terrorisme d'Etat en Afrique australe, d'entrer en territoire français. Cet acte répréhensible ne peut que servir à montrer plus clairement le cynisme de ceux qui prétendent condamner les crimes des néo-nazis en Europe et qui prêtent pourtant aujourd'hui un appui au régime néo-nazi de Pretoria. Botha n'avait aucun droit d'être là; il n'avait surtout pas droit à la réception qui lui a été offerte par ses hôtes français. Botha et ses cohortes furent en partie responsables du génocide et de la dévastation de la deuxième guerre mondiale. Des millions d'Africains ont combattu et ont péri, tant en Afrique qu'à l'étranger, pour sauver l'Europe.

Nous venons d'entendre une déclaration d'appui prononcée par le Président par intérim du Comité des Vingt-Quatre, M. Oramas Oliva, ainsi que le rapport du Rapporteur de ce Comité sur le travail indispensable de celui-ci et, à nouveau, nous pressons ce Comité de poursuivre ses activités louables.

Nous avons également entendu la déclaration importante du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Zuze, Représentant permanent de la Zambie auprès des Nations Unies, qui a été élu récemment à la grande satisfaction de la SWAPO. L'ambassadeur Zuze apporte à sa nouvelle charge une sagesse bien connue de tous, une vaste expérience diplomatique, de la sensibilité et, par-dessus tout, une grande intégrité et la discipline d'un militaire; il est un ressortissant de la Zambie, un Etat de première ligne qui a fait de nombreux sacrifices pour appuyer la lutte pour la libération en Afrique australe.

M. Gurirab (SWAPO)

Nous ne pourrions avoir fait un meilleur choix à ce stade critique de la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Nous aimerions l'assurer du plein appui de la SWAPO et de sa coopération dans ses travaux à la direction du Conseil, que la SWAPO a toujours considéré comme un partenaire dans la lutte commune en vue de libérer la Namibie.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a présenté à l'Assemblée générale son rapport annuel, qui contient les projets de recommandation et le programme de travail du Conseil pour 1987. La SWAPO voit dans le rapport et les recommandations dont est saisie l'Assemblée le résultat de travaux méticuleux et de consultations soutenues. Ils constituent donc un minimum qui devrait bénéficier de l'appui écrasant des représentants. C'est pourquoi nous demandons instamment que l'on appuie ces recommandations et le programme de travail du Conseil qui ont pour but de nous rapprocher de l'indépendance de la Namibie que nous attendons depuis longtemps.

Nous savons que parmi ceux qui sont représentés ici, il y en a que rien n'empêchera d'appuyer le régime raciste de Pretoria. Ils vont déplorer ce qu'ils appellent des diffamations. Ils se plaindront d'un langage injurieux, etc. A ce sujet, nous tenons à dire que nous n'avons été que trop patients pendant trop longtemps. Plus d'un siècle de répression brutale et la forfaiture répétée d'un mandat sacré ainsi que l'inaction injustifiable de la communauté internationale et la duplicité des amis de Pretoria qui continuent d'opposer leur veto au Conseil de sécurité en sont la preuve. Ce n'est pas par plaisir que nous citons certains noms, mais bien pour souligner des faits car nous ne voudrions pas passer pour les complices de notre propre répression. Ceux qui sont las d'entendre proférer des injures et citer certains pays élimineraient ces préoccupations en assurant le retrait de l'administration illégale de Pretoria et de ses effectifs s'élevant à plus de 100 000 hommes qui occupent la Namibie. Il serait scandaleux d'agir autrement ou de ne pas agir du tout. Le moment est venu d'agir. Ce que nous exigeons, c'est l'indépendance immédiate de la Namibie, maintenant!

Faut-il dire, à ce stade, que les Etats de la ligne de front ont besoin d'un programme complet d'assistance de la part de la communauté mondiale pour leur permettre de renforcer leur potentiel défensif et pour les aider aussi à supporter les effets des sanctions complètes et obligatoires que l'on doit imposer à l'encontre du régime raciste de Pretoria?

M. Gurirab (SWAPO)

C'est un grand plaisir pour moi, personnellement, mais aussi en tant que représentant du Comité central de la SWAPO, de féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, à l'occasion de sa réélection bien méritée. Je voudrais également lui témoigner notre reconnaissance sincère à l'égard des efforts inlassables qu'il déploie pour accélérer l'indépendance de la Namibie grâce à l'application prompte et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Avant de conclure, je voudrais faire état de la solidarité inébranlable de la SWAPO avec le peuple frère courageux d'Afrique du Sud, sous la direction de son mouvement d'avant-garde, l'African National Congress of South Africa, et de l'appui qu'elle lui apporte. Nous voulons l'assurer que nous sommes à ses côtés alors qu'il poursuit ses efforts pour déstabiliser le régime d'apartheid en rendant le système d'apartheid impraticable et le pays ingouvernable. De même, nous exprimons notre solidarité à l'égard du peuple de Palestine, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. La SWAPO appuie tous les efforts authentiques visant à parvenir à un règlement pacifique complet, durable et juste au Moyen-Orient. Pour nous, cela signifie que le peuple de Palestine pourra exercer en toute liberté son droit à l'autodétermination qui doit mener à la création d'un Etat indépendant en Palestine occupée. De même, nous faisons part de notre plein appui au peuple du Sahara occidental et à la République démocratique du Sahraoui. A cet égard, nous appuyons les efforts du Secrétaire général visant à réunir les parties au conflit pour qu'elles puissent mettre au point les modalités pratiques d'un règlement de ce conflit. Nous sommes aux côtés du front Polisario. De même, nous appuyons fermement les revendications du droit à l'autodétermination et la réalisation de l'indépendance nationale des peuples en lutte de Porto Rico, du Timor oriental et de Nouvelle-Calédonie, ainsi que tous les peuples qui luttent dans le monde contre l'impérialisme, la domination, le néo-colonialisme, le racisme, l'oppression et l'exploitation.

M. VALENCIA JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : A première vue, un nouveau débat général sur la Namibie pourrait paraître un exercice stérile mais, si l'on songe à sa véritable signification, on en vient irrémédiablement à la conclusion qu'il faut l'assumer et l'assumer avec courage.

Il ne s'agit pas de présenter une fois de plus à l'Assemblée générale un cahier de griefs que tous ses membres connaissent bien, ni de répéter une

M. Valencia Jaramillo (Colombie)

ritournelle de phrases pleines de lieux communs. Le but de ces réunions, c'est de rendre vivante et dynamique la solidarité internationale à l'égard de la cause du peuple namibien et de la traduire dans l'action.

La Namibie est un problème qui peut être résolu. La Namibie est une responsabilité directe des Nations Unies et, en fin de compte, de chacun de ses membres. L'Organisation dans son ensemble a cherché une façon appropriée de régler le problème et elle l'a trouvée. Il existe un plan accepté de tous, mais qui n'a pu être mis en oeuvre en raison d'obstacles qui sont suffisamment connus.

M. Valencia Jaramillo (Colombie)

En Afrique australe, les événements se précipitent; la tension politique parvient à des niveaux quasiment insoutenables. Les Etats de première ligne supportent avec courage et dignité les attaques et les attentats auxquels ils sont constamment soumis. La stabilité de la région entière est compromise et la paix et la sécurité internationales sont menacées. Nous connaissons tous parfaitement quelles sont les causes de cette situation. Nous en tirons les conclusions logiques : la Namibie doit impérativement accéder immédiatement à l'indépendance et le régime exécrationnel et inhumain de l'apartheid doit disparaître de la surface du globe. Atteindre ces objectifs est une obligation à la fois commune et individuelle. Réaliser la tâche qui découle de cette obligation est l'objectif auquel nous nous employons tous. Nous nous devons de renouveler notre engagement et de ne ménager aucun effort pour accélérer l'émancipation du peuple opprimé de Namibie, constamment et indûment reportée jusqu'à présent.

La Colombie, membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie depuis sa création, s'engage à nouveau à apporter toute l'aide possible pour que la Namibie parvienne rapidement à l'indépendance dans l'unité nationale et l'intégrité territoriale, y compris Walvis Bay et toutes les îles adjacentes qui font partie de son territoire.

De même, la Colombie appuie sans réserve les activités du Secrétaire général dont les efforts et le dévouement à la cause namibienne sont bien connus de tous.

Mon pays, une fois encore, exprime son inquiétude en ce qui concerne la défense des ressources naturelles du Territoire qui sont le patrimoine de son peuple et une base indiscutable pour le développement, en toute stabilité, de son économie, une fois l'indépendance acquise. A cet égard, il réaffirme sa satisfaction de la décision adoptée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, dans l'exercice des droits que lui confère la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de proclamer en temps voulu une zone économique exclusive pour le Territoire dont la limite serait fixée à 200 milles de la côte. La protection et la sauvegarde de ces immenses ressources marines constituent un facteur vital pour l'avenir de la Namibie.

La Colombie condamne le crime exécrationnel et inhumain que constitue l'apartheid et rejette les tentatives unilatérales de règlement de la question namibienne faites par l'Afrique du Sud, ainsi que toutes mesures pouvant menacer la survie de

M. Valencia Jaramillo (Colombie)

son peuple dans une Namibie indépendante. Elle condamne également la répression exercée contre le peuple de la Namibie et elle souscrit à l'exigence universelle de mettre fin immédiatement à l'occupation illégale du Territoire et d'appliquer sans retard et sans condition préalable la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

En même temps, mon pays exprime son sentiment de respect et d'admiration à l'égard des Etats de première ligne pour leur lutte vaillante et courageuse et condamne les attaques auxquelles ils sont soumis.

L'attention du monde entier représenté ici se concentre une fois encore sur la Namibie. Au cours de l'année écoulée, différentes institutions internationales se sont consacrées à l'étude de cette cause. Je pense au Séminaire de La Valette, à la Conférence internationale de Vienne et à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'autres instances, tels l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés, pour n'en citer que deux, ont inscrit cette cause à leur ordre du jour en tant que question principale.

Divers milieux publics et privés, dans un grand nombre de pays, continuent de prendre des mesures de différente nature et d'engager une action énergique dont l'objectif premier est l'élimination du système inqualifiable de l'apartheid qui pourrait conduire à la réalisation immédiate de l'octroi de l'indépendance à la Namibie. Cette vigoureuse action internationale doit devenir une force incontournable menant, sans plus de retard, à l'indépendance de la Namibie et à la paix en Afrique australe. Il convient de même d'éliminer toute tentative faite pour situer la question de la Namibie dans le contexte du conflit Est-Ouest. Le problème de la Namibie est lié à la décolonisation et, à ce titre, il doit être réglé dans le cadre des Nations Unies. Il est en conséquence impératif et urgent que toutes les instances pertinentes de l'Organisation mondiale se livrent à une évaluation détaillée de la situation et utilisent tous les moyens pacifiques dont elles disposent pour obliger le régime de Pretoria à se conformer immédiatement et sans condition préalable à la volonté internationale exprimée dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies ne saurait tolérer que l'Afrique du Sud continue d'abuser de sa patience. L'Assemblée générale doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités. Et il est du devoir de la communauté internationale, attachée aux principes de la justice et de la dignité, de faire en sorte que l'indépendance de la Namibie devienne rapidement une réalité.

M. MORAGA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation intervient en cette occasion solennelle devant l'assemblée plénière de notre organisation essentiellement parce qu'elle tient à réaffirmer, par sa présence et son verbe, la position constante du Chili en faveur de la cause du peuple namibien.

Il y a peu, à la Conférence pour l'indépendance immédiate de la Namibie qui s'est tenue à Vienne et, plus récemment encore, à la quatorzième session de l'Assemblée générale consacrée à la question de la Namibie, nos représentants ont manifesté publiquement, tout comme de nombreuses autres délégations, leur déception en raison de la situation actuelle de la Namibie et particulièrement de son occupation illégale.

Nous voulons une Namibie libre et indépendante, une Namibie capable de disposer de son propre destin, où sera réalisé enfin l'objectif pour lequel le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été créé. Nous voulons une Namibie où les habitants soient en mesure de choisir en toute liberté leur propre régime et de décider de la forme de leur gouvernement, sous la direction des Nations Unies.

M. Moraga (Chili)

Il y a aujourd'hui une anomalie juridique sous-jacente dans la situation actuelle du Territoire namibien; la Cour internationale de Justice elle-même s'est prononcée sévèrement dans ce sens et les exigences de la communauté internationale concernant cette iniquité consacrée et aggravée par le temps sont devenues pure routine.

L'autodétermination des peuples, principe qui est en jeu quant au fond de cette question, a évidemment des racines politiques adaptant et ajustant le contenu à l'opportunité de son application. Mais elle possède également une nuance anthropologique et cet élément n'est pas un patrimoine exclusif que l'on peut utiliser comme argument au sein de tel ou tel secteur particulier. Il devrait être mesuré et étudié de façon scientifique indépendamment des contingences qui le déforment.

Il n'y a assurément rien de nouveau lorsque nous disons que la Namibie est victime d'un jeu politique qui veut qu'il y ait deux poids et deux mesures. Nous l'avons affirmé précédemment et le répétons à cette occasion, préoccupés par le tour des événements dans cette région et les conséquences imprévisibles que la situation actuelle peut avoir sur la paix.

Le Chili reconnaît le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 514 (XV) de l'Assemblée générale. De même, il a appuyé les diverses résolutions que cette haute assemblée et le Conseil de sécurité ont adoptées sur cette importante question.

Mon pays condamne l'occupation illégale du Territoire international de la Namibie et demande le respect de l'intégrité territoriale de cette région, ainsi que de son unité nationale.

A maintes reprises, la République chilienne a reconnu que les ressources naturelles de la Namibie étaient patrimoine national de son peuple. De plus, mon pays condamne la politique d'apartheid appliquée en Namibie ainsi que les mesures visant à la bantoustanisation.

Le plan du Conseil de sécurité nous paraît mériter l'appui le plus large qui soit et nous estimons que c'est la seule façon viable de trouver une solution pacifique au problème namibien, comme, en général, tout effort ou initiative visant à obtenir une solution pacifique négociée du problème.

M. Moraga (Chili)

Nous ne pouvons assurément pas confondre l'hypocrisie avec aucune des vertus qui font l'honnêteté, et ceci s'applique aussi bien aux actes des personnes qu'aux décisions des Etats. Nous nous sommes habitués à une sorte de surréalisme politique où les vérités sont mensonges et où les mensonges, à force d'être répétés, sont considérés comme des vérités. Ainsi, au sein de cette organisation, il y a des pays qui attaquent des pays plus faibles, les envahissent militairement et les assujettissent sur le plan idéologique mais, pour l'extérieur, on déclare qu'on a répondu à une invitation cordiale de la victime qui a demandé protection à ses bourreaux; c'est ainsi que, dans le passé, on a justifié des guerres injustes et l'imposition de toute une série d'actes arbitraires qui montrent clairement que la communauté internationale est encore très immature et que la volonté politique qui préside aux intérêts individuels de chaque Etat est placée bien au-dessus des valeurs affichées officiellement et répétées avec une insistance épuisante.

Dans ce contexte, nous essayons de faire un travail de décolonisation alors que, dans le monde, on voit se consolider de véritables colonies idéologiques où la volonté politique de la métropole fait table rase de l'avis ou du sentiment de nations entières qui souffrent encore des partitions arbitraires, des déplacements de population, de la destruction de langues et de cultures ou de la persécution de groupes raciaux ou religieux que l'on empêche de quitter certains territoires ou d'y circuler.

Il y a des loups dans la bergerie qui déplorent amèrement et condamnent la situation actuelle de la Namibie; alors que certains s'efforcent de démontrer avec méthode et un sentiment d'obéissance que cela est consubstantiel avec leur conception de la vie, d'autres continuent d'appliquer des politiques qui empêchent la Namibie d'accéder à l'indépendance ou qui appuient ceux qui actuellement l'occupent illégalement. Ces loups, que l'on connaît bien, sont ceux qui pillent les ressources naturelles auxquelles le peuple namibien a droit et qui empêchent et retardent, par d'innombrables manoeuvres, la mise en application des règles du droit international qui doivent réglementer et protéger à la fois les ressources et ceux qui peuvent y prétendre.

Une société internationale qui prétend agir sur la base de principes auxquels elle ne croit pas et qui les soumet aux contingences politiques et aux intérêts économiques trahit l'objectif de l'Organisation, rendant son travail plus stérile

M. Moraga (Chili)

que productif. Ainsi, ce n'est que sa fonction de centre de dialogue mondial qui la sauve du discrédit.

Il n'y a pas de repos possible en la matière et le Chili continuera de suivre invariablement la même ligne; il y a des questions de justice tellement évidentes qui sont liées à la cause namibienne que nous ne pouvons pas hésiter un instant car il s'agit d'une cause dans laquelle l'humanité est engagée de façon claire et le Chili ne saurait rester à l'écart.

Nous croyons fermement que l'heure de la Namibie est plus proche de jour en jour et nous déclarons ici aujourd'hui, au nom du Chili, que nous sommes fermement décidés à lutter pour elle.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Notre débat sur cette vieille question qui concerne la dignité et la liberté de tout un peuple se déroule un mois après la date à laquelle l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, assumant la responsabilité directe de mener à une indépendance véritable et sans entrave ce territoire et son peuple.

La série d'événements et de machinations politiques, qui ont eu pour point culminant la tragédie que connaît aujourd'hui la Namibie, sont bien connus de tous. Cela a donné matière à beaucoup de discussions dans le passé et récemment encore, au cours de la quatorzième session extraordinaire, dans cette salle même, en septembre, lorsqu'on a soulevé la question de la Namibie. Je n'ai donc nullement l'intention de reprendre par le détail ces événements à ce stade.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Je me contenterai de dire que 20 ans plus tard, et en dépit de tous les efforts que nous avons déployés ici, et dans d'autres instances internationales, la Namibie reste une terre occupée, sa population est toujours victime de l'oppression et de la terreur exercées par un régime raciste et brutal qui, en violation flagrante d'innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, refusent obstinément de retirer son administration illégale ou ses forces armées de ce territoire.

Au contraire, au fil des années, le régime d'apartheid a renforcé son emprise sur la Namibie et sur son peuple - il a pillé et volé les richesses de la terre et brutalisé ses habitants - les privant délibérément de leurs droits à la liberté et à l'indépendance souveraine.

L'adoption par le Conseil de sécurité, en 1978, de la résolution 435 concernant le plan d'indépendance pour la Namibie et, ce qui est plus important, l'acceptation de ce plan par la SWAPO et le régime de Pretoria, nous avaient donné l'espoir qu'une solution était enfin proche et que la Namibie pourrait s'associer à la communauté internationale en tant que nation libre et indépendante.

Or tel n'a pas été le cas et, en fait, ce n'est toujours pas le cas. En dépit du fait que le plan des Nations Unies pour la Namibie existe toujours et continue de bénéficier du plein appui de la majorité écrasante des Etats membres qui le reconnaissent en tant que seule méthode viable permettant à la Namibie d'accéder à une indépendance véritable, et en dépit du fait que le Secrétaire général a confirmé que "toutes les questions en suspens relatives au plan des Nations Unies ont déjà été réglées" (A/S-14/PV.1, p. 12) et a proposé aux Sud-Africains "de fixer une date, la plus rapprochée possible, pour la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité" (A/S-14/PV.1, p. 11), le plan annoncé dans cette résolution reste lettre morte.

A maintes et maintes reprises, nous avons analysé la situation et nous sommes convenus que la raison principale de l'absence de progrès à cet égard et à l'égard d'autres questions cruciales concernant l'Afrique australe est le maintien du système ignoble d'apartheid et les mesures désespérées et dangereuses que Pretoria est prêt à appliquer pour défendre et maintenir ce système.

Nous sommes même convenus que l'apartheid est le dénominateur commun et la cause essentielle de tous les principaux problèmes qu'affronte notre région

M. Mudenge (Zimbabwe)

troublée d'Afrique australe et ceci est tout à fait vrai : nul ne sera en sécurité dans la région tant que le fléau de l'apartheid n'aura pas été exorcisé.

Mais l'apartheid n'existe pas "dans le vide". Il ne peut survivre que parce qu'on lui permet de survivre ou plutôt parce qu'on ne l'empêche pas de survivre. Il est peu probable qu'avec tant de forces morales, politiques, économiques et même militaires dirigées contre lui tant à l'intérieur qu'au-delà de ses frontières, le régime d'apartheid aurait pu survivre aussi longtemps sans une assistance puissante de l'extérieur.

Cette assistance est fournie sous forme de ce qu'on appelle aujourd'hui un "engagement constructif" - la politique de Washington - ou bien qualifie-t-on maintenant cette politique de "tactique", ou de diplomatie discrète à l'égard de Pretoria? En tant que politique, quel que soit le terme choisi selon le moment, il s'agissait d'une hypothèse fallacieuse et erronée selon laquelle en dépit des années de défi méprisant à l'égard de l'opinion internationale engendrée par ses politiques nationales et régionales, le régime sud-africain deviendrait plus amène et réagirait de manière plus positive à une approche plus souple. L'"engagement constructif" prônait la persuasion par le dialogue plutôt que la contrainte par l'isolement et les pressions économiques et politiques.

Cinq ans plus tard, cette politique fallacieuse tombe en ruines, aucun de ses objectifs n'est atteint; l'apartheid prospère et l'arrogance manifestée par ceux qui le pratiquent s'expliquent par l'appui qu'ils reçoivent de Washington; la tension en Afrique australe, que l'engagement constructif était censé réduire, n'a jamais été si aiguë et, au cours des cinq dernières années, nous avons assisté, plus qu'à tout autre moment avant l'apparition de cette prétendue "diplomatie discrète", à de nouvelles agressions directes et indirectes de la part de l'Afrique du Sud à l'encontre de ses voisins.

Ce qui nous préoccupe le plus ici, aujourd'hui, c'est que la Namibie est probablement plus éloignée de l'indépendance aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment depuis l'apparition de l'"engagement constructif" et, plus particulièrement, avant l'apparition de cette notion totalement erronée et discréditée du "couplage" qui est le bâtard de l'"engagement constructif".

Bien entendu, l'appui ouvert et actif de l'administration américaine actuelle aux bandits de l'UNITA qui oeuvrent contre le Gouvernement légitime de l'Angola,

M. Mudenge (Zimbabwe)

sous la protection de "la diplomatie discrète", n'a fait qu'exacerber la situation régionale déjà tendue et elle a fait reculer encore davantage la perspective de l'indépendance namibienne.

Les Sud-Africains déclarent qu'ils ne quitteront pas la Namibie tant que les forces cubaines n'auront pas quitté l'Angola. Mais les Sud-Africains et les Américains fournissent aux bandits criminels de l'UNITA des fonds et des armes perfectionnées qui leur permettent de s'opposer pour, en fin de compte, renverser le Gouvernement légitime de l'Angola. Cette menace garantit que ces forces internationalistes cubaines doivent rester et resteront en Angola. C'est un cercle vicieux, une situation qui a été créée par l'apartheid et par l'"engagement constructif" qui, la main dans la main, ont travaillé à déstabiliser une région déjà instable, à saper le plan des Nations Unies pour la Namibie pourtant déjà accepté et à subordonner les véritables problèmes en jeu, à savoir la liberté et l'indépendance du peuple namibien, à la question totalement étrangère de l'affrontement Est-Ouest.

Depuis des années, alors que nous avons essayé, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, de prendre des mesures contre Pretoria en raison de son refus de se conformer à la demande que lui présentait l'Organisation des Nations Unies de se retirer de la Namibie et de permettre aux Namibiens d'obtenir leur liberté et leur indépendance, nous nous sommes heurtés une fois encore à l'"engagement constructif" présenté cette fois sous forme d'un veto continuellement opposé par les Etats-Unis ou par le Royaume-Uni à toute résolution demandant l'imposition de sanctions globales et économiques à l'encontre du régime raciste - une pression qui précipiterait certainement la chute de l'apartheid et annoncerait une nouvelle ère de paix et de liberté en Namibie.

Dans ces conditions, et compte tenu de la déception que nous éprouvons tous, il n'est guère surprenant que, lors de leur huitième Sommet à Harare qui s'est tenu cette année, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés aient :

"vigoureusement condamné le régime raciste d'Afrique du Sud pour le maintien de son occupation illégale, coloniale et brutale de la Namibie" et insisté "sur la légitimité de la lutte du peuple namibien pour l'autodétermination par tous les moyens possibles, y compris la lutte armée,"

et réaffirmé

"leur appui sans faille à la South West Africa People's Organisation (SWAPO), seul représentant authentique et légitime du peuple namibien," (A/41/697, p. 31, par. 89)

M. Mudenge (Zimbabwe)

et ont critiqué le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'avoir abusé de leur droit de veto au Conseil de sécurité, et ont accusé le Gouvernement des Etats-Unis "d'ingérence flagrante et injustifiée dans les affaires intérieures d'Angola" et déclaré que "le Gouvernement des Etats-Unis est devenu un obstacle à éliminer plus qu'un médiateur et un honnête courtier dans le processus de négociations conduisant à une mise en oeuvre rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (A/41/697, p. 28, par. 78)".

Mais, je citerai maintenant les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, lors de la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la Namibie :

"En dépit de ces sentiments si profonds exprimés si passionnément par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, il est clair pour tous les intéressés que l'obstacle principal à la solution de la question de la Namibie demeure le régime de Pretoria lui-même, avec l'existence persistante de la doctrine de l'apartheid en Afrique du Sud." (A/S-14/PV.2, p.12)

Etant donné l'intransigeance du régime de l'apartheid et le manque de sensibilité de ceux qui l'appuient et de ceux qui ne permettent pas que des mesures significatives soient adoptées contre lui au Conseil de sécurité, que pouvons-nous faire pour lutter contre l'apartheid et pour aider le peuple namibien à obtenir sa liberté qu'il attend depuis si longtemps?

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont étudié cette question lors de leur huitième Conférence au sommet et ont abordé essentiellement la question à deux niveaux différents quoique reliés. S'agissant de la dimension interne, les chefs d'Etat et de gouvernement ont instamment demandé "à la communauté internationale d'apporter un soutien politique, diplomatique, militaire, financier et matériel accru à l'héroïque lutte armée menée légitimement par le peuple namibien sous la conduite de la SWAPO, son seul représentant authentique et légitime." (A/41/697, p. 32, par. 98)

Ils ont également "invité les Etats membres à contribuer au Fonds de solidarité pour la Namibie en vue de renforcer la capacité de la SWAPO à mener la lutte de libération nationale." (A/41/697, p. 32, par. 99)

M. Mudenge (Zimbabwe)

En ce qui concerne la dimension externe, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé qu'il fallait sensibiliser davantage l'opinion publique aux souffrances du peuple namibien et qu'il convenait donc de lancer un appel urgent :

premièrement, aux médias du monde entier pour qu'ils ne manquent jamais une occasion de faire mieux connaître le sort du peuple namibien; deuxièmement à tous les Etats membres du Mouvement non aligné et aux autres pays pour qu'ils :

"soulèvent de toute urgence la question de la Namibie dans toutes les instances internationales ainsi que dans le cadre de leurs relations bilatérales avec le Gouvernement des Etats-Unis afin de convaincre celui-ci de la nécessité de renoncer à sa politique de 'linkage' et de collaborer sans plus tarder avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité." (A/41/697, p. 84, alin. b)

Eh bien, cette question, nous la soulevons ici, en cette instance internationale suprême, et en présence des Etats-Unis.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont aussi penchés longuement sur la question des sanctions économiques contre le régime raciste. Evoquant la réalité des vetos américain et britannique pour faire obstacle à l'adoption de sanctions obligatoires au Conseil de sécurité, les Chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé

"aux Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et qui, à ce titre, l'ont jusqu'à présent empêché d'agir efficacement, de revoir leur position compte tenu de la situation grave en Afrique australe et de l'accumulation, depuis 20 ans, de faits qui appellent irréfutablement des sanctions globales obligatoires comme moyen pacifique le plus efficace de contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie." (A/41/697, p. 33, par. 103)

Depuis le Sommet de Harare, certains signes encourageants laissent espérer des progrès dans ce domaine : les Etats membres de la Communauté européenne sont convenus d'imposer un minimum de sanctions; les pays du Commonwealth cheminent inexorablement vers l'imposition de sanctions de leur cru; et le Congrès des Etats-Unis, contrant un veto présidentiel à propos de l'"engagement constructif", a réussi à imposer son propre ensemble de sanctions contre l'apartheid. Nous nous

M. Mudenge (Zimbabwe)

félicitons de toutes ces initiatives, surtout lorsqu'elles représentent l'expression de la volonté populaire dans les pays intéressés.

Ce dont nous avons besoin à présent, c'est d'un plan d'action commune, concertée et coordonnée dans le cadre des Nations Unies. L'Afrique du Sud doit être confrontée à une communauté internationale véritablement unie et résolue. Ce n'est qu'ainsi qu'elle comprendra qu'il y a dans le monde un esprit nouveau, un engagement renouvelé et une volonté politique nouvelle de lutter contre l'apartheid, et qu'elle comprendra, pour emprunter le langage fort imagé des Américains, que "c'est une autre paire de manches". Il n'y a pas d'autre solution. Nous avons besoin de sanctions obligatoires et efficaces. Et pour que ces sanctions soient efficaces, elles ne doivent pas seulement être complètes et obligatoires, mais aussi globales et universelles.

Au cours du débat sur l'apartheid, nous avons entendu répéter à l'envi que le moment n'était pas encore venu d'imposer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud parce que celles-ci ne feraient qu'entraîner l'affrontement et aggraver la situation. Ces arguments prêteraient à rire si leurs conséquences n'étaient pas aussi tragiques. Alors que depuis 1980, on compte plus de 100 000 morts, un million de sans-abri, des millions d'affamés ou d'indigents et des pertes de plus de 100 000 milliards de livres sterling pour les pays indépendants qui entourent l'Afrique du Sud, comment peut-on dire que la situation n'est pas encore mûre? Combien de Présidents Machel devront être tués avant que la situation devienne mûre et se prête à l'imposition de sanctions obligatoires? N'y a-t-il pas de meilleures excuses pour camoufler les intérêts nationaux égoïstes? Quand la situation sera-t-elle mûre? Lorsqu'un million de gens auront perdu la vie? Mais, le sera-t-elle jamais?

L'Afrique du Sud est désespérée. Peut-être attaquera-t-elle à nouveau, bientôt, le Mozambique, les Seychelles ou n'importe quelle île voisine, car elle a désespérément besoin de leurs ports pour parer aux sanctions. Il est certain qu'elle attaquera à nouveau l'Angola, le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana car elle entend bien les garder en otages, faibles et déstabilisés. Quand le moment sera-t-il venu d'imposer des sanctions obligatoires? Sera-ce quand ces Etats indépendants tomberont dans les griffes de Pretoria? Quand, nous demandons-nous, les consciences engourdies par l'égoïsme se réveilleront-elles face à pareille indignité?

M. Mudenge (Zimbabwe)

Lors du débat sur l'apartheid, au début de cette semaine, j'ai eu l'occasion de lancer un appel à la France pour que Pretoria ne se méprenne pas sur son attitude. Je veux parler de la visite à Paris de Savimbi, ce bandit. Je tiens à dire officiellement que ma délégation a été consternée par la visite effectuée par P. W. Botha en France cette semaine. Une telle visite confère une certaine respectabilité au dirigeant de l'apartheid. Pour ses partisans, cette visite montre que la France accepte le grand prêtre de l'apartheid et, du même coup, l'apartheid. Nous prions instamment le Gouvernement français et son fier peuple de ne pas ternir le noble héritage de leur nation par de telles associations. Que nos actes correspondent à nos paroles!

Enfin, je voudrais évoquer une autre question extrêmement sérieuse, qui est en réalité une diversion relative à l'un des aspects des projets de résolution et du rapport dont nous sommes saisis, à savoir la prétendue désignation d'un pays par son nom dans certains des paragraphes. Le dictionnaire est très clair à ce sujet : désigner nommément signifie

"utiliser des termes injurieux, surtout pour avoir le dernier mot, rejeter ou condamner sans objectivement connaître les faits."

J'ai étudié très attentivement ces projets de résolution pour voir si l'on y désignait nommément, au sens de la définition ci-dessus, un des pays présents dans cette salle. Même après avoir bien cherché, je n'en ai pas trouvé un seul exemple. J'ai vu cependant que l'on mentionnait le nom de certains pays, dont le mien, aux fins d'identification. Lorsque le paragraphe 28 du projet de résolution A fait appel à l'Administration des Etats-Unis pour qu'elle renonce à cette politique "d'engagement constructif", il n'y a rien là d'injurieux. On se contente de mentionner un nom aux fins d'identification. Dans d'autres parties des projets de résolution, l'Assemblée générale "fait appel" à tel ou tel gouvernement, organisation, ou pays ou leur "demande" de faire ceci ou cela.

Si je fais allusion à cet aspect, c'est parce qu'il semble y avoir une certaine confusion - délibérément encouragée, du reste - à ce sujet. Faire appel, demander à Allah, à Yahvé, ou à Jehovah, quel que soit le nom qu'on utilise, est quelque chose que l'on retrouve dans de nombreuses religions. Si les hommes peuvent s'adresser à Dieu en l'appelant par son nom, pourquoi ne pourrait-on pas faire appel ou adresser une demande aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, en les

M. Mudenge (Zimbabwe)

désignant par leur nom, pour qu'ils cessent de protéger l'Afrique du Sud en recourant au veto? Nous n'insultons pas un pays lorsque nous le désignons par le nom qu'il s'est donné ou lorsque nous l'associons à la politique qu'il a lui-même choisie. Loin de là. J'espère donc, cette fois-ci, que les tous pays Membres seront fiers d'être mentionnés nommément et d'être associés aux politiques qu'ils ont choisies. Je puis promettre aux Membres que je ne ferai rien pour que le nom du Zimbabwe soit retiré des projets de résolution, quel que soit le contexte dans lequel il y est fait allusion.

Je conclurai mon intervention dans ce débat en citant le dernier paragraphe de l'appel spécial de la huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés pour l'indépendance immédiate de la Namibie :

M. Mudenge (Zimbabwe)

"L'indépendance de la Namibie n'a que trop tardé. Attendre encore serait immoral. Nous en appelons donc à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté pour qu'ils refusent catégoriquement de différer encore, quelle qu'en soit la raison et dans quelque circonstance que ce soit, l'indépendance de la Namibie." (A/41/697, annexe, p. 85)

J'espère que ceux parmi nous à qui incombe, jusqu'à présent, la responsabilité du retard apporté à la libération de tout un peuple entendront cet appel et agiront en conséquence. Enfin, je tiens à féliciter le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour avoir établi un rapport complet et lucide ainsi qu'un ensemble de résolutions des plus exhaustives contenus dans les documents A/41/24 (Partie I) et A/41/24 (Partie II). De même, je tiens à remercier le Secrétaire général pour la persévérance et le dévouement dont il fait preuve dans la recherche d'une solution au problème namibien. Nous admirons son engagement et nous le prions instamment de continuer de faire tous les efforts nécessaires en faveur de cette noble cause.

M. GAYAMA (Congo) : Par suite du refus persistant de l'Afrique du Sud de se conformer aux décisions et recommandations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale se trouve à nouveau contrainte de maintenir à son ordre du jour la question de Namibie.

Cette situation aurait pu être épargnée à l'Afrique, qui voit les efforts qu'elle consacre à son développement et à la solution de ses problèmes socio-économiques contrariés par une question des plus anachroniques.

La communauté internationale et, singulièrement, les Nations Unies auraient également gagné à faire l'économie d'une crise qui ne fait que rapprocher, de jour en jour, l'Afrique australe du stade fatal de la déstabilisation.

Qu'y observons-nous en effet?

En premier lieu, un Gouvernement sud-africain emmuré dans ses certitudes désuètes et convaincu de représenter et de défendre les valeurs et les intérêts suprêmes du monde occidental chrétien.

De cette "mission" dont l'Afrique du Sud raciste s'est fait une religion, il résulte que la Namibie doit se faire imposer un régime à la dévotion de Pretoria, à l'image de l'administration interne mise en place à Windhoek par les bons soins de l'Afrique du Sud.

Celle-ci, pour des raisons tout à fait étranges, associe la situation intérieure des pays voisins à ses propres fantasmes, en particulier la division du

M. Gayama (Congo)

monde entre les bons, d'une part - dont l'Afrique du Sud elle-même ferait naturellement partie -, qui auraient le droit de traiter avec l'Afrique et les Africains, et les mauvais, d'autre part, catégorie dans laquelle Pretoria place les adversaires de son régime.

C'est ainsi que, pour Pretoria, la déstabilisation des pays voisins constitue un devoir prioritaire en vue de la préservation du système d'apartheid et du maintien de son influence en Namibie.

Récemment, le Mozambique a suivi les effets de cette politique de diversion lorsque, au mépris des accords bilatéraux de Nkomati, le régime de Pretoria s'est mis à semer la terreur dans ce pays par le truchement des mercenaires de la RENAMO, coûtant la vie au Président Samora Machel, à la mémoire duquel nous réitérons nos hommages.

En Angola, le régime colonialiste et raciste sud-africain s'est fait, depuis longtemps, de l'UNITA un allié sûr ainsi qu'un prétexte de choix pour mettre en balance l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines d'Angola.

Or, en fait, il existe une question bien plus fondamentale que ne le laissent percevoir les préoccupations du régime raciste et colonialiste au sujet de sa survie : il s'agit de l'existence même de ce régime et du rapport de cette politique au regard de la paix en Afrique australe.

Si l'Afrique du Sud souhaite réellement s'intégrer à son environnement, nul doute qu'il n'y a qu'une seule solution à un tel objectif : le démantèlement de l'apartheid et l'accession à l'indépendance de la Namibie, conditions de toute paix et de toute sécurité en Afrique australe.

L'Afrique du Sud cherche manifestement à gagner du temps et à profiter de la confusion qu'elle entretient au profit de la minorité qu'elle représente lorsqu'elle s'évertue à chercher ailleurs qu'en son propre sein les causes de la tension persistante ayant cours aujourd'hui dans cette sous-région du monde.

Ce fait étant établi, l'on peut examiner le second volet du problème namibien qui, en réalité, ne concerne que les conditions de mise en application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative au plan de règlement des Nations Unies.

Ici également, l'on se trouve confronté à une situation où la thèse sud-africaine de couplage entre la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) et la

M. Gayama (Congo)

prise en compte d'éléments extérieurs au problème trouve des adeptes auprès de certains gouvernements occidentaux et non des moindres.

Depuis près de six ans en effet, le Groupe de contact occidental, initiateur des pourparlers qui ont abouti à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 435 (1978), s'est presque aplati devant la politique douteuse de l'engagement constructif, dont le pivot central demeure la collaboration à tout prix avec l'Afrique du Sud.

Cette politique, qui tend délibérément à confondre les causes et les effets de la situation et qui tend à placer sur un plan égal le bourreau et ses victimes, n'a jusqu'ici eu pour résultat que le renforcement des positions erronées de l'Afrique du Sud, avec tous les drames en découlant, et une sorte de dénigrement systématique des positions et de l'action des mouvements de libération tels que la South West Africa People's Organization (SWAPO), représentants authentiques de leur peuple.

Au moment où s'élève dans le monde entier une clameur quasi unanime en faveur de l'indépendance immédiate et sans conditions de la Namibie, nous exhortons celles des puissances concernées par la persistance du statu quo actuel à lever l'équivoque et à se déterminer concrètement vis-à-vis de la mise en application du plan de règlement de l'Organisation des Nations Unies.

Cette mise en application de la résolution 435 (1978) ne dépendait plus, chacun le sait, que du choix d'un système électoral propre à garantir le bon déroulement du processus d'autodétermination du peuple namibien.

Nous n'avons pas le droit de décevoir l'attente du peuple namibien, ce qui, pour lui, ne peut que se traduire par d'indicibles souffrances. Car, comme le réaffirmait à la présente session de l'Assemblée générale S. Exc. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République populaire du Congo, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA),

"Le problème posé est celui de la décolonisation et rien d'autre.

...

... et qu'il ne saurait y avoir de place pour une quelconque manoeuvre de diversion." (A/41/PV.17, p. 21)

Dans son entêtement et son arrogance, il est certain que l'Afrique du Sud bénéficie de complicités puissantes au sein de certains pays.

M. Gayama (Congo)

Nous n'en voulons pour preuve que les visites organisées en Europe occidentale à l'intention de Jonas Savimbi, allié de Pretoria, et à l'intention de M. Botha, le Premier Ministre sud-africain lui-même.

Le Président Sassou-Nguesso et le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Congo, S. E. M. Antoine Ndinga-Oba, ont l'un et l'autre exprimé à cet égard l'indignation et les préoccupations de l'Afrique.

M. Gayama (Congo)

Le Président Sassou-Nguesso a en effet déclaré, lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale de la République populaire du Congo, qui a eu lieu il y a quelques jours à Brazzaville, que la visite que devait effectuer M. Botha en Europe occidentale à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, était inopportune et qu'elle constituait à tout le moins un acte inamical envers l'Afrique. En effet, symbole de la liberté, la date du 11 novembre ne méritait vraiment pas d'être placée sous des auspices aussi déshonorants, qui en ternissent singulièrement la signification. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a fait une déclaration similaire à Paris, la semaine dernière.

Ces éléments d'actualité prouvent, s'il en était besoin, combien les positions sud-africaines bénéficient encore de soutiens avoués et agissants et que Pretoria entend bien en profiter pour perpétuer son occupation illégale de la Namibie et renforcer sa politique d'apartheid par toutes sortes de manoeuvres.

Conscients des dangers réels que recèle cette diversion dont est entaché depuis si longtemps l'examen du problème namibien, la vingt-deuxième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et la huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés ont de nouveau demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de se réunir le plus tôt possible en vue d'adopter des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

C'est dans ce même sens que s'est prononcée en septembre dernier la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie qui, du reste, se référait à la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris du 16 au 20 juin dernier, ainsi qu'aux conclusions de la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, tenue à Vienne en juillet de cette année également.

Cette convergence de vues de l'opinion internationale n'est ni un fait du hasard ni un complot malveillant contre l'Afrique du Sud. Le Gouvernement de Pretoria sait combien les Nations Unies ont évité jusqu'ici de lui infliger un affrontement direct, au risque même de perdre un peu de la crédibilité de l'Organisation internationale.

Cela fait par exemple 20 ans que l'Assemblée générale a levé le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et institué le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant qu'autorité légale du Territoire. Cependant, l'Afrique du Sud

M. Gayama (Congo)

continue de défier ouvertement les décisions pertinentes de l'ONU, montrant par là qu'elle peut aller jusqu'à mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Ce danger est déjà présent en Afrique australe. Les pays de la ligne de front le vivent souvent au quotidien. Il serait irresponsable de notre part d'attendre qu'il s'internationalise.

En tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a en conséquence le devoir d'accorder à ce problème toute l'attention requise, surtout dans les circonstances actuelles. Il revient en effet au Conseil de sécurité de tirer toutes les leçons de l'expérience désastreuse des relations que l'ONU a, tant bien que mal, essayé de maintenir avec l'Afrique du Sud pour l'amener à un comportement digne des normes prescrites par le droit international et les conventions relatives aux droits de l'homme.

S'il existait un autre choix hors l'imposition de sanctions, nous l'aurions assurément préconisé. Or ce n'est pas faute d'avoir préconisé l'utilisation de tous les moyens diplomatiques que nous en sommes à ce point. Le Manifeste de Lusaka de 1970 n'était rien d'autre qu'une main tendue de l'Afrique libre à l'Afrique du Sud, une invitation au dialogue et au règlement pacifique du différend qui oppose le continent au régime sud-africain. L'Afrique du Sud n'a guère daigné y répondre. Au contraire, elle s'est cramponnée - et continue de le faire - à ses illusions d'une autre époque.

Mais la liberté et la sécurité internationale valent bien mieux que le confort d'une minorité raciste et colonialiste. Voilà pourquoi nous réaffirmons que, plus que jamais, l'indépendance de la Namibie constitue une étape cruciale vers le règne de la fraternité, de la justice et de la paix en Afrique australe et dans le monde.

La séance est levée à 12 h 45.